

La Poste profite de la réforme des retraites pour supprimer des fonctions pénibles !

A peine la poussière de la bataille des retraites retombée, La Poste annonce supprimer un certain nombre de fonctions de l'éligibilité aux critères de pénibilité 🌞 Lorsqu'une fonction est déclarée « pénible » par La Poste, elle ouvre droit à des jours de repos supplémentaires à partir de 55 ans, à la possibilité d'accéder au TPAS « pénibilité » dès 56 ans et demi (57 ans depuis juillet en application de la réforme des retraites), et à un abondement des jours placés sur CET à partir de 45 ans 🌞 On rappelle qu'en 2017, le gouvernement de Macron nouvellement formé avait déjà retiré quatre facteurs de risques 🌞 Se trouvent donc exclu-es des dispositifs existants des milliers de travailleuses, pour qui le travail est pourtant usant, fatigant, pénible...

PÉNIBILITÉ: LE COÛT
DU CAPITAL EST
UNE CHARGE LOURDE!



Le 4 mai 2021, les syndicats CFDT, CFE-CGC, CFTC et UNSA signaient avec La Poste l'accord « La Poste engagée avec les postiers 2021 - 2023 ».

Cet accord visait à développer la qualité de vie au travail, la conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle, la santé et la sécurité au travail des postiers pour leur permettre d'exercer leurs activités dans de bonnes conditions. Comme chacun-e d'entre nous a bien pu le vérifier.

Il prévoyait en tout cas et dans son préambule que « la liste des fonctions des « métiers pénibles » ouvrant droit à des jours de repos à ce titre sera revue pour tenir compte de l'évolution des métiers à La Poste » à l'issue d'études d'impact et de commissions de suivi avec les signataires de l'accord.

Ce qu'a donc exactement fait La Poste en retirant de la liste des « métiers pénibles » les fonctions suivantes :

- ☀ responsable d'équipe, encadrant courrier collecte, concentration, départ en PPDC/PDC
- ☀ techniciens S3C en DRIC/PIC
- ☀ responsable d'équipe en ACP
- ☀ responsable opérationnel en PFC
- ☀ chef d'équipe en PFC
- ☀ responsable d'équipe traitement en PFC
- ☀ conducteur livreur / conducteur routier
- ☀ agent de vérification (Philaposte)
- ☀ pilote préparation finition sur les activités VAD et VDE (Philaposte)
- ☀ gestionnaire d'appui production à la Direction des Moyens de Paiement
- ☀ gestionnaire document chèque en centre financier
- ☀ gestionnaire appui production en centre financier en appui sur les activités autres que gestionnaire documentaire bancaire
- ☀ techniciens de maintenance :
 - en centre de service (activités de support téléphonique)
 - en service distribution – activités infrastructures
 - en service distribution – activités immo
- ☀ techniciens de maintenance / SI :
 - en service centre et téléphonie
 - en intervention sur des sites tertiaires

Travailler + de 37,5 ans dans sa vie est déjà pénible ! Tous les métiers énoncés, cadres ou non cadres, ont leur lot de pénibilité physique, nerveuse, mentale et doivent réintégrer les fonctions pénibles. Enfin, La Poste évoque l'éventuelle reconduction du dispositif TPAS pour l'année 2024. Mais l'âge d'entrée dans le dispositif est déjà passé au 1er juillet à 57 ans.

SUD refuse que La Poste recule encore l'âge d'entrée dans le dispositif TPAS. Elle en a le droit et peut entièrement le faire. Pour nous, le TPAS doit être reconduit avec un âge maximal d'entrée à 56 ans et demi ! Et pas plus !

SudTM

Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris

f @federationSudptt

ig @federation.sudptt

fdSudPTT

globe sudptt.org

@ sudptt@sudptt.fr

☎ 01 44 62 12 00

Union
syndicale
Solidaires